



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

**BUREAU SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**  
**À 9 H 30 AU TEMPLE-SUR-LOT**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	25	25

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
<b>Présidente</b>		
Geneviève LE LANNIC	X	P
<b>Vice-Présidents Territoriaux</b>		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Gérard RÉGNIER	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
<b>Délégués</b>		
Yann BIHOUÉE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE	X	P
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE	X	P
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER	X	P
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Demandes de subvention sur Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

**VU** l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-21-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 novembre 2021 ;

**VU** la délibération n° 21\_064\_C du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant au Bureau toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

**VU** le programme de fonctionnement des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE) engagés par le syndicat en 2024, recensés dans le plan de financement suivant :

Territoire	Opération	Montant	Taux demandé
Porte des Landes	PGSSE Porte des Landes (secteur en régie)	12 000 €	Taux max en vigueur
Garonne	PGSSE Garonne	13 500 €	Taux max en vigueur
Lot Amont47	PGSSE Lot Amont	9 500 €	Taux max en vigueur
Nord du Lot	PGSSE Nord du Lot	18 000 €	Taux max en vigueur

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment à **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest**, pour la réalisation de ces opérations ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Bureau Syndical :**

*À l'unanimité des délégués présents :*

**APPROUVE** la réalisation des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE sur le territoire syndical, selon les plans de financement ci-dessus ;

**DONNE DÉLÉGATION** à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest** ;

**SOLLICITE** l'autorisation de commencer les études avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne**, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

**AR Prefecture**

047-254702491-20241128-24\_052\_B-DE

Reçu le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE